

Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois

Séance du 22 mai 2025

L'an 2025 et le 22 mai à 17h le Conseil Communautaire sous la présidence de Michel SEROUX, s'est réuni au siège communautaire à Avesnes le Comte sur convocation du 15 mai 2025.

Date de la convocation : 15 mai 2025

Date d'affichage : 15 mai 2025

Délibération N° 22-05-2025 / N°92

Etaient présents les membres en exercice : 70

Messieurs Jean-Marie Dufay, Pascal Mestan, Alain Rose, Hubert Tassencourt, Sébastien Bertout, Alexandre Hulot, Maurice Soyez, Harold Tetu, Lionel Cayet, André Michel, Patrick Nepveu, Dominique Coppin, Patrick Zakrent, Christian Boucly, Raymond Wacheux, Hugues Legoux, Jean Bridel, Eric Poulain, Pascal Hemery, Arnaud Ricq, Guy Vasseur, Philippe Carton, Philippe Lefebvre, Romuald Delattre, Hubert Dingreville, Stéphane Locquet, Nicolas Capron, Ernest Auchart, Michel Seroux, Pierre Barrois, Jean-Paul Hemery, Michel Accart, Ludovic Degouve, Jean-Michel Schulz, Marc Degrendele, Philippe Duez, Denis Caillierez, Stéphane Gomès, Freddy Balavoine, Gérard Nicolle, Alain Debureaux, Arnaud Douchet, Christian Thilliez, Frédéric Plaquet, Serge Leu, François Coquart, Jean-Louis Lebas, Edouard Hauteceur, Alexandre Decry, Eric Caron, Jean-François Varoqui, Yves Lieppe, David Duchateau, Louis Lambert, Emmanuel Iooos, Guillaume Lefebvre, Damien Bricout.

Mesdames Marie-Angèle Lefetz, Béatrice Dausse, Monique Debeaumont, Sabine Surelle, Marie Bernard, Martine Gérard, Sylviane Evain, Sidonie Duriez, Murielle Roussel, Anne-Sophie Larivière, Françoise Simon, Muriel Sergier, Catherine Libessart.

Membres suppléés : 6

Membres ayant donné procuration : 20

Membres votants : 96

Absents : Pascal Coin, Patrick Roblot, Jean-Michel Desailly, Léon Bernard, Florence Dambreville, Jacques Nick, Yves Petit, Thomas Bonnelle, Christian Delambre, Jean-Marc Cuvillier, Benoit François, Dominique Verdel, Jean-Claude Jacquemelle, Alain Traisnel, Jean-François Hautcoeur, Pierre Guillemant, Henri Cuvillier.

Absents suppléés : Hubert Morreel suppléé par Martine Théry, Sébastien Henquenet suppléé par Arnaud Delambre, Jean-Pierre Marocchini suppléé par Jonathan Rogez, René Pruvost suppléé par Chantal Jacquemelle, Magali Urbanac suppléée par Pascal Duquenne, Xavier Normand suppléé par Sylvie Philippe.

Absents excusés : Jacques Thellier, André Bouchind'homme,

Absents ayant donné procuration : Fabienne Kwiatkowski ayant donné procuration à Alexandre Hulot, Anne-Marie Dupuis ayant donné procuration à Muriel Sergier, Sylvie Gabez ayant donné procuration à Stéphane Bertout, Michel Petit ayant donné procuration à Guillaume Lefebvre, Julien Bellengier ayant donné procuration à Denis Caillierez, Pierre Cuvillier ayant donné

procuration à Monique Debeaumont, Vincent Lacroix ayant donné procuration à Jean-Paul Hémary, Patrick Dekeyser ayant donné procuration à Béatrice Dausse, Geneviève Meurice ayant donné procuration à Eric Poulain, Jean-Michel Delannoy ayant donné procuration à Hubert Dingreville, Luc Delaporte ayant donné procuration à Jean-Louis Lebas, Olivier Gallet ayant donné procuration à Nicolas Capron, Jean-Louis Cauvet ayant donné procuration à Ernest Auchart, Yannick Barlet ayant donné procuration à Jean-Michel Schulz, Raymond Lavigne ayant donné procuration à Christian Thilliez, Magalie Jonard ayant donné procuration à Arnaud Douchet, Roland Descamps ayant donné procuration à Hugues Legoux, Joël Toursel ayant donné procuration à Jean-François Varoqui, Chantal Dufresne ayant donné procuration à Alain Debureaux, Philippe Vanderbeken ayant donné procuration à Frédéric Plaquet.

Secrétaire de séance : Pierre Barrois

Titre de la délibération : Marché de travaux 2024-T-0007 « Réhabilitation et extension d'un commerce en micro-crèche à Izel-les-Hameau »

La séance ouverte, Madame la Vice-Présidente rappelle à l'Assemblée Communautaire que lors de la réunion du 28 novembre 2024, les membres de l'Assemblée Communautaire avaient attribué le marché de travaux N°2024-T-0007 « Réhabilitation et extension d'un commerce en micro-crèche à Izel-les-Hameau » pour un montant total de 320 974,79€ HT.

Madame la Vice-Présidente expose aux membres de l'Assemblée l'avancement des travaux de réhabilitation et d'extension de l'ancien commerce. Elle fait part de la nécessité de conclure un avenant N°1 avec l'entreprise ROUSSEL en charge du lot N°2 Ossature bois – couverture - étanchéité et menuiseries extérieures, dans le but de réaliser des travaux supplémentaires. Et avec l'entreprise PATOU titulaire du lot N°1 démolition gros œuvre VRD pour régulariser les prestations réellement effectuées mais qui n'engendreront pas de coûts supplémentaires.

Madame la Vice-Présidente poursuit son exposé en expliquant que des travaux supplémentaires sont nécessaires pour le lot N°2 suites au démontage du bardage bois existant, il s'avère que l'ossature bois présente des défauts de conception.

La majorité des bois présentait une détérioration mettant en péril la stabilité du bâtiment. L'entreprise a donc dû reprendre la totalité de l'ossature bois des 4 murs et renforcer les bois de charpente. Les travaux initialement prévus au marché de reprise et de modifications de l'ossature ont été, de ce fait, déduits du montant des plus-values.

Concernant le lot N°1, l'entreprise PATOU n'aura pas à réaliser un nouveau puit de perte, l'existant est conservé, cependant des travaux supplémentaires ont été nécessaires pour la création des ventilations du vide sanitaire existant et la création des fondations sur 3 poteaux.

Madame la Vice-Présidente propose aux membres de l'assemblée communautaire de rédiger un avenant N°1 avec l'entreprise ROUSSEL pour un montant de +9 141,82€ HT (+7.5% pour le lot N°2). Et l'entreprise PATOU pour régulariser les travaux réellement effectués. Le montant total du marché passant de 320 974,79€ HT à 330 116,61€ HT soit + 2.85%, comme détaillé ci-après :

		€HT	Avenant Nouveau N°1 €HTHT	€ Nouveau €TTC	€TTC
Lot n°01 : DEMOLITION – GROS OEUVRE -VRD	PATOU	64 802,00	0	64 802,00	77 762,40
Lot n°02 : OSSATURE BOIS – COUVERTURE – ETANCHEITE – MENUISERIES EXTERIEURES	ROUSSEL	121 832,98	9 141,82	130 974,80	157 169,76
Lot n°03 : PLATRERIE ISOLATION – MENUISERIES INTERIEURES	GARCON	52 995,78		52 995,78	63 594,94
Lot n°04 : CLIMATISATION REVERSIBLE- VENTILATION	EGC	16 500,00		16 500,00	19 800,00
Lot n°05 : PLOMBERIE SANITAIRE	ATEC	14 460,00		14 460,00	17 352,00
Lot n°06 : ELECTRICITE	ATEC	28 009,00		28 009,00	33 610,80
Lot n°07 : PEINTURE SOLS COLLES	VERET COULEURS DES HDF	22 375,03		22 375,03	26 850,04
		320 974,79	9 141,82	330 116,61	396 139,93

Vu l'avis favorable du bureau communautaire en date du 14 mai 2025, l'Assemblée Communautaire décide à l'unanimité :

- D'approuver les modifications induites par l'avenant N°1 avec l'entreprise Roussel en charge du lot N°2 pour un montant en plus-value de 9 141,82€ HT soit 10 970,18€ TTC. Le montant du lot N°2 passant de 121 832,98€ HT à 130 974,80€ HT, soit 157 169,76€ TTC.
- D'approuver les modifications induites par l'avenant N°1 pour l'entreprise Patou en charge de lot N°1 sans incidence financière.
- D'autoriser le Président à signer lesdits avenants qui prendront effet à leurs notifications, ainsi que procéder à leurs exécutions.

Le Président

 Michel Seroux

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture du Pas-de-Calais le 27/05/2025 et publication ou notification du 27/05/2025


 Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois
 Pas de Calais